

Gestion des sinistres dégâts des eaux : les fondamentaux - PCT13

Code produit : PCT13

Niveau : Perfectionnement

Modalité : Presentiel

Durée (en heure) : 7.0

Tarif : 462,00 € HT

Eligible DDA : oui

Public :

Dirigeants et managers souhaitant accompagner leur client à l'occasion d'un sinistre DDE et/ou incendie, collaborateurs amenés à gérer régulièrement des sinistres DDE et souhaitant renforcer leur maîtrise des mécanismes conventionnels

Prérequis :

Aucun

Objectif

- Connaître le champ contractuel et l'évaluation des dommages des sinistres dégâts des eaux
- Distinguer les principes généraux de la gestion conventionnelle des sinistres dégâts des eaux

Programme de la formation

1. Garantie dégâts des eaux (DDE)
 - Définition : la garantie DDE en assurance de chose et la garantie DDE en assurance de responsabilité
 - Présentation de la garantie : les causes garanties, les causes exclues, les mesures de prévention obligatoires
 - Garanties Tempête et catastrophes naturelles
 - Frais et pertes liés à la garantie DDE
2. Déclaration de sinistre DDE
 - Obligations de l'assuré
 - Droits de l'assuré
3. Evaluation des dommages
 - Différents modes d'évaluation
 - Focus sur l'expertise
4. Indemnisation des dommages
 - Principe indemnitaire
 - Valeur à neuf
 - Différents modes d'indemnisation
 - Cas pratiques
5. Convention IRSI : présentation et grands principes
 - Champ d'application
 - Réputé garanti
 - Assureur gestionnaire
 - Recherche de fuite
 - Assiette conventionnelle et détermination de la tranche : principe et exemples
 - Modalités de prise en charge : principe et exemples
 - Présentation du barème de responsabilité
 - Cas pratiques
6. CIDE COP : les grands principes
 - Champ d'application
 - Définitions des embellissements et des parties immobilières privatives
 - Modalités de prise en charge : principe et exemples
 - Recours : le risque d'usager

7. CIDPIEC (ou 2.1) : les grands principes

- Champ d'application
- Modalités de prise en charge : principe et exemples
- Recours : présentation

Moyens d'évaluation

- Evaluation des acquis de la formation par le biais de QCM et/ou d'exercices pratiques
- Questionnaire de satisfaction à chaud complété par chacun à l'issue du stage
- Questionnaire d'évaluation à froid complété par chacun entre 2 et 3 mois après le stage

Méthodes pédagogiques

- Réalisation de cas pratiques
- Exposés à partir d'un diaporama
- Échanges d'expériences

AF2A - 64 Rue de Miromesnil, 75008 Paris

Copyright 2024 AF2A. Tous droits réservés.